

Image not found or type unknown



Carte professionnel cap aps

Par **Mecdu34**, le **18/12/2019** à **00:06**

Bonsoir je viens d'avoir mon diplôme aujourd'hui. Durant ma formation, il y a deux semaines de sa j'ai été auditionné pour violence conjugale et j'étais alcoolisé. J'ai été classé sans suite. Les faits se sont produits en 2016. Est-ce que je risque un refus de la carte professionnel par le CNAPS?